



PSF 2025 - Pièces justificatives obligatoires à renseigner dans LCA

- La taille maximum acceptée est de 10Mo par pièce.
- Les formats acceptés sont : doc, docx, xls, xlsx, odt, ods, jpg, jpeg, pdf et zip.

Pour toutes les demandes, munissez-vous au préalable de votre :

- Numéro **SIRET** : identifiant numérique composé de 14 chiffres (extension du N° de SIREN par l'ajout de 5 chiffres).
- Numéro **RNA** : identifiant numérique composé d'un W suivi de 9 chiffres. Il peut être demandé à la préfecture (sauf pour les associations d'Alsace-Moselle).

Pièces obligatoires à joindre à votre dossier :

- Un **exemplaire des derniers statuts en vigueur** de l'association.
- La dernière **liste à jour des dirigeants de l'association (personnes chargées de l'administration de l'association)**.
- Le dernier **rapport d'activité de l'association** approuvé par l'Assemblée générale.
- Le dernier **budget prévisionnel annuel (N+1)** approuvé par l'Assemblée générale.
- Les **comptes annuels approuvés par l'assemblée générale** du dernier exercice clos : le compte de résultat comporte la liste de toutes les recettes (produits) et de toutes les dépenses (charges) de l'association enregistrés au cours de l'exercice comptable.
- Le **bilan financier approuvé par l'assemblée générale** du dernier exercice clos : le bilan financier se compose de l'actif (ensemble des biens dont l'association est propriétaire) et le passif (les différentes sources de financement de l'association, essentiellement son épargne et ses dettes).
- Un **relevé d'identité bancaire** au nom de l'association (et non au nom du président ou de la présidente du club), portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET (veillez à supprimer ceux qui ne sont plus utiles).
- Le **projet associatif** de l'année pour laquelle la demande est faite.

Ces pièces doivent être déposées sur le Compte Asso dans leur intégralité.